

Je transporte des personnes

1- Je fais appel à un autocariste

Je prends connaissance avec le chauffeur du trajet et des arrêts programmés

Je vérifie que l'autocar est en bon état de marche apparent

Je vérifie le permis de conduire du chauffeur

Je désigne un responsable dans l'autocar

Je dresse une liste des passagers

Je rappelle les consignes en cas d'accidents ou d'incendie

2- J'ai recours aux véhicules personnels des adhérents

Je demande aux propriétaires des véhicules d'informer leur assureur

Je vérifie les permis de conduire des propriétaires de véhicule

Je vérifie les attestations d'assurance des véhicules

Je rappelle les règles élémentaires de sécurité

Je contrôle le nombre de personne par véhicule